

SOMMAIRE

La modification de droit commun n°2 du PLU de Saint Sauveur Gouvernet comprend un rapport de présentation, le règlement écrit et le règlement graphique. Les autres pièces du PLU (en gris ci-après) demeurent inchangées.

PIECE I : RAPPORT DE PRESENTATION

PIECE II : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PIECES III :

PIECE III.a : REGLEMENT ECRIT

PIECES III.b et III.c : REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE III.d : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PIECE IV : ANNEXES

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité

Av. de la Clapière – 1 Résidence de la Croisée des Chemins – 05200 Embrun

Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr

www.alpicite.fr